Levée de l'interdiction sur la collecte et la commercialisation des coquillages des régions d'Agadir et Chefchaouen

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 07-09-2011 21:56:54

La Commission interministérielle en charge du suivi du milieu marin et des coquillages a décidé, mardi, de lever l'interdiction sur la collecte et la commercialisation des mollusques bivalves des zones conchylicoles classées Tamri-Cap Ghir (région d'Agadir) et Targha-Chmaâla (région de Chefchaouen).

La commission a pris cette décision après avoir examiné les résultats d'analyses effectuées par l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) qui ont montré une stabilité du milieu et une purification totale des coquillages au niveau desdites zones, indique un communiqué du ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime.

En conséquence, le ministère recommande aux consommateurs de ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés (marchés officiels).

Les coquillages colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique, avertit la même source.

map